**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

# DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION**

# OUVRIER TAPISSIER – GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES DE BASE

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 614202U11D1**
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601**
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,**
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES DE BASE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect du Code du Bien - être au Travail et en respectant les techniques de démontage et de dégarnissage de sièges,

- d'identifier les travaux de restauration et les différents matériaux à utiliser ;
- de définir la marche à suivre pour la réalisation du garnissage d'un fauteuil « Cabriolet » ;
- de réaliser le garnissage d'un fauteuil « Cabriolet » en justifiant le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

***en français,***

- de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - se présenter et donner ses coordonnées ;
  - expliquer sa motivation pour la formation ;
- de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;

***en mathématiques,***

- de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- d'opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- de reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination des cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|---|---|---|
| Technologie | CT | J | 48 |
| Ouvrier tapissier - garnisseur : Travaux pratiques de base | PP | C | 192 |
| **3.2. Part d'autonomie** | | P | 60 |
| Total des périodes | | | 300 |

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Technologie

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,*
*en utilisant les termes de métier corrects et les normes professionnelles,*

- d'identifier, de choisir judicieusement en fonction du travail à réaliser et d'entretenir les différents outils utilisés lors du garnissage de sièges ;
- d'identifier les essences de bois, les matériaux et accessoires nécessaires à la réalisation du garnissage de sièges ;
- d'identifier les principaux solvants et colles ;
- de reconnaître les principaux textiles et les accessoires utilisés en garnissage de sièges et leurs spécificités et d'interpréter correctement les données fournies par le fabricant :
  - matières : fibres naturelles, artificielles, synthétiques, mélangées,
  - aspect, usage dans l'ameublement, apprêtage, entretien, coût, … ,
  - rembourrage, matelassage, clouterie, sangles, ressorts, … ;
- d'établir un croquis de débitage de textiles simples (toiles fortes, étamines,…) ;
- de décrire la technique de mesurage précise des longueurs de sangles, ficelles, … ainsi que des surfaces afin de déterminer le métrage à utiliser ;
- d'identifier la conception fonctionnelle d'un siège (usage, utilité, confort, forme), sa réalisation technique (matériaux mis en œuvre, procédés de fabrication) et sa structure (types de pieds, ceinture, dossier, accotoirs, assemblage, …) ;
- d'associer un type de garniture de siège en tenant compte des volumes, galbes et dimensions ;
- de répertorier et de justifier les différentes façons de sangler ;
- de décrire la marche à suivre pour la pelote simple et la pelote piquée ;
- d'identifier le guindage adapté à la forme et au type de siège ;
- de décrire et de justifier les différentes techniques de garnissage d'un dossier et de finition des sièges ;
- de rechercher et de décrire la marche à suivre pour la réalisation du fond de chaise à ressorts ;

- de rechercher et de décrire la marche à suivre pour la réalisation du fauteuil « Cabriolet ».

### 4.2. Travaux pratiques de base

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,*
*dans le respect du Code du Bien - être au Travail et des mesures de sécurité*
*et en utilisant les termes de métier corrects et les normes,*

- de dégarnir, de démonter et de décoller un siège ;
- de protéger le siège et la boiserie (emballage des pieds,…) ;
- de vérifier la solidité du fût :
  - contrôle du collage, des assemblages, des fixations des taquets et des équerres,
  - démontage des éléments défectueux ;
- d'utiliser les solvants adéquats et de remplacer les équerres à partir d'un calibre ;
- de déterminer les éléments à remplacer ou à restaurer (état des surfaces, des assemblages, des accessoires de la carcasse) ;
- d'identifier des travaux de restauration à sous - traiter ;
- de réassembler et d'ajuster les éléments démontés ;
- de réaliser des greffes dans le respect de l'intégrité du siège (colle adéquate) et en utilisant les outils adéquats ;
- de traiter les boiseries (techniques curatives de protection et de finition, teintes) ;
- de réaliser une garniture à pelote simple et à pelote piquée, capitonnée, boutonnée, à faux coussin, à carreau piqué ;
- de choisir une qualité de sangle et un type de sanglage adapté au siège ;
- d'appliquer les techniques de pose et de fixation des sangles ;
- de choisir les ressorts en fonction de la hauteur de la garniture finie, de la souplesse et du confort désiré, des fonds, dossiers et manchettes ;
- d'appliquer la technique de disposition et de fixation des ressorts ;
- de calculer la hauteur finie du siège en tenant compte des normes dimensionnelles et de l'épaisseur du crin sur le guindage ;
- d'appliquer les techniques de placement des différents types de cordes ;
- de réaliser les différents types de nœuds ;
- de choisir les semences adaptées pour la fixation ;
- d'emballer :
  - en solidarisant la toile forte et les ressorts,
  - en posant les lacets,
  - en réalisant la mise en crin,
  - en posant la toile d'embourrure,
  - en solidarisant les deux toiles par un point de fond ;
- de rabattre en appliquant la technique de modelage du crin dans sa forme définitive ;
- de garnir un fond de chaise à ressorts ainsi qu'un dossier de chaise ;
- de poser le tissu et de réaliser la finition d'une chaise de style ;
- de garnir un fauteuil « Cabriolet ».

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*pour une situation concrète,*
*en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,*

- de préparer et de justifier le choix des matières, des accessoires et de l'outillage à utiliser ;
- de décrire et de justifier le choix d'une technique de réalisation du garnissage d'un dossier, d'un fond de chaise à ressorts et du fauteuil « Cabriolet » ;
- de réaliser :
  - un dossier piqué,
  - un fond de chaise à ressorts,
  - le garnissage d'un fauteuil « Cabriolet ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le respect du temps alloué,
- la qualité du travail effectué,
- la précision du vocabulaire technique employé.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques de base, il est recommandé de ne pas mettre plus de deux étudiants par poste de travail.